



Le contenu à venir des ordonnances, c'est notamment :

- ➔ **Donner aux accords d'entreprise une place centrale par rapport au Code du travail et aux conventions collectives. De nouveau, la hiérarchie des normes va être sérieusement affaiblie.**

Car ces accords locaux d'entreprise seront moins favorables que les dispositions restantes du Code du travail ou des conventions collectives de branches.

Afin d'affaiblir à nouveau les syndicats, le recours au « référendum » sera étendu, les accords de branche devront être conformes à la politique économique du gouvernement, la réduction drastique du nombre de Conventions Collectives va favoriser les initiatives patronales afin d'imposer de nouvelles régressions sociales.

- ➔ **Les Institutions représentatives du Personnel seront fusionnées, leurs moyens diminués, leurs prérogatives revues, à la baisse évidemment ;**
- ➔ **Les protections en cas de licenciement abaissées, les dommages et intérêts que pourront accorder les prud'hommes en cas de licenciement abusif seront plafonnés, et les délais de recours drastiquement réduits (2 mois ?) ;**
- ➔ **Un nouveau CDD faussement appelé CDI de mission sera institué, la précarité au moindre coût pour le patronat généralisé.**

En complément de la mise à mal du Code du Travail, la Fonction Publique, l'Assurance Chômage, la Sécurité sociale, les retraites sont sur la sellette, de lourdes mesures sont en préparation :

- ➔ Une nouvelle réduction d'emploi dans les services publics, d'au moins 120 000 postes ;
- ➔ À nouveau plusieurs milliards d'économies imposées aux collectivités territoriales avec la privatisation de pans entiers de leurs missions ;
- ➔ Le gel du point d'indice, la déconstruction des garanties statutaires, par le salaire au « mérite » pour les agents publics, par « l'autonomie » des établissements scolaires ;
- ➔ La Suppression des cotisations salariales de Sécurité sociale et d'Assurance chômage, en y substituant des augmentations de TVA et de CSG. Sous couvert d'augmenter le pouvoir d'achat, c'est remettre en cause le fondement même de ces conquêtes ouvrières, c'est favoriser les assurances privés, l'inégalité sociale ;
- ➔ Un projet de « régime unique de retraite par points », c'est-à-dire un régime largement étatisé, c'est-à-dire un régime à minima, soit une nouvelle baisse des droits à retraite permettant enfin de donner une place centrale à la capitalisation, inégalitaire et dépendante de la Bourse.

Face à des projets d'ordonnances aujourd'hui au service du patronat, du MEDEF, l'intersyndicale CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES informera tout l'été les salariés du département sur la réalité des projets gouvernementaux.

Elle appelle tous les salariés à préparer la RÉSISTANCE.

Code du Travail :

mort sur ordonnances !

Le gouvernement veut adopter pendant l'été des ordonnances qui aggravent encore la loi El Khomri et la loi Rebsamen.



Autoriser le référendum patronal. Quand les syndicats ne voudront pas signer un accord, le patron pourra le soumettre à référendum direct des salariés. Avec le chantage à l'emploi, c'est une arme de destruction massive de nos droits !

Plafonner les indemnités prud'homales pour pouvoir licencier sans contraintes.

Plus de possibilités de faire moins que le Code du Travail ou la Convention Collective. Tout est touché : salaires, contrat, durée et conditions de travail !

Dans toutes les entreprises, regrouper les CE, DP, CHST et Délégués Syndicaux. Moins de droits pour les élus, moins de possibilités d'être défendus !

Restons vigilants et mobilisés, même pendant l'été !

NON AUX ORDONNANCES XXL

Abrogation de la loi El Khomri et de la loi Rebsamen !

Rétablissement de la hiérarchie des normes !